

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
PERSONNEL
COMMUNAL**

Sous-domaine :

EFFECTIF

OBJET :

**Création
de 1 poste
Agent de Maîtrise
Principal**

35 Heures

N° 7/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY
SEANCE DU 27 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le 27 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Janvier 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES.

Absentes excusées : Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Mr François DUVERT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Aux termes du Code Général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L. 542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du **09 Décembre 2024** :

Suite à l'inscription sur la liste des agents promouvables au titre des avancements de grade **2025**, Monsieur **Gérard MARTEL** peut bénéficier d'un avancement au grade **d'Agent de Maîtrise principal**.

Il convient de créer :

- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal, à raison de 35H/hebdomadaires, à compter du **1^{er} Février 2025**.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE de la création de l'emploi présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250127-20250127DEL7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2025